SYDELA
Syndicat Départemental D'énergie DE LOIRE ATLANTIQUE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE
Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -
☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 9 JUIN 2016

2016-27 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille seize, le jeudi 9 juin, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 3 juin 2016, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24 — **Délégués présents : 16** — **Votants : 16**

Titulaires présents :
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon

Titulaires absents :
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval (excusé)
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :
Monsieur Jérôme RIPAIRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Louis SIMONNEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents et ne remplaçant pas un titulaire :
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire

Secrétaire de séance : Bernard MACE
Affichage le 10 juin 2016

2016-27 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984,

Vu la délibération n°2015-44 en date du 26 novembre 2016 portant modification du tableau des effectifs, et notamment son article 34,

Le comité décide :

- D'ouvrir 2 postes sur le grade de technicien au tableau des effectifs correspondant aux emplois suivants :
  - Un géomaticien
  - Un chargé de mission transition énergétique

- De prévoir que ces 2 emplois, comme l'ensemble des autres emplois ouverts au tableau des effectifs pourront être pourvus, s'il s'avérait impossible de recruter un agent par voie statutaire, par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53.

- Les agents qui seront retenus pour occuper ces postes bénéficieront du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ce grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de leurs diplômes et de leur expérience professionnelle. Ils bénéficieront des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le tableau des effectifs actualisé est joint en annexe à la présente délibération.

Le Président,
Bernard CLOUET

Syndicat Départemental d'Énergie de Loire-Atlantique
SYDELA